



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 06 Mai 2013**

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 11  
Nombre de Conseillers en exercice : 10  
Nombre de Conseillers qui  
assistent à la séance : 09

Le six mai deux mille TREIZE à 19 heures , les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacques BREUILLAUD Maire dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30/04/2013

Etaient présents : BOUQUET Christian, BREUILLAUD Jacques, GUILLOT Manon, JULé Françoise, STROUPPE André, VERITE Claire, LELONG Annabelle, Patrice JOUHANNEAU, Pierre VERRET

Absent : Jacky AUGRAS

Secrétaire de séance : Patrice JOUHANNEAU

#### **027 - DEMANDE FONDS DE CONCOURS CAC 2013**

Après avoir examiné les différents devis concernant l'aménagement d'une salle d'archive dans une dépendance de la Mairie, le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessous

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>	
	Prix H.T	Prix T.T.C		Montants
Entreprise DESIRE (maçonnerie)	8 193.33 €	9 799.22 €	Fonds propres	6841.18
Entreprise DELAVALLE (peinture)	1 154.05 €	1 380.25 €	Fonds de concours	6841.18
Entreprise DELAVALLE (option mur attenant atelier)	479.71 €	573.74 €		
Entreprise RENARD (électricité)	1 613.00 €	1 929.15 €		
<b>TOTAL</b>	<b>11 440.09 €</b>	<b>13 682.36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13682.36 €</b>

et autorise le Maire à faire exécuter les travaux.

#### **028 - ACCESSIBILITE PASSAGES CLOUTES**

Après avoir étudié le devis proposé par l'entreprise CHARBONNIER d'un montant de 3 052,84 € le Conseil demande que d'autres devis soient demandés et présentés lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **029 - ADMISSION EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en non valeur des pièces suivantes :

#### **BUDGET COMMUNE**

Exercice 2009 - Titre 167 Loyer MAILLOT Jean Pierre 200 €

Titre 329 Loyer MAILLOT Jean-Pierre 200 €

#### **BUDGET COMMERCE MULTI-SERVICE**

Exercice 2009 - Titre 11 Loyer MAILLOT Jean-Pierre 598 €

Titre 4 Loyer MAILLOT Jean-Pierre 598 €

Titre 5 Loyer MAILLOT Jean-Pierre 598 €

Titre 9 Loyer MAILLOT Jean-Pierre 576,39 €

### **030 - RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE MICRO-CREDIT PERSONNEL GARANTI - INDRE INITIATIVE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Convention 2010/2012 d'appui au réseau départemental de micro-crédit personnel est arrivée à échéance.

Il rappelle que ce dispositif nous permet d'accompagner celles et ceux en difficulté et parfois en rupture avec le système bancaire traditionnel portant un projet personnel lié à l'emploi, la formation, la santé, l'équipement ou la salubrité de leur logement. La cotisation annuelle pour la commune est de 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à reconduire la convention pour les années 2013-2015

### **031 - ACQUISITION AMIABLE DE PARCELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle située à JEU-LES-BOIS « Le Champ de la Forge » cadastrée section A N° 951 d'une superficie de 1985 m<sup>2</sup> située en zone U du POS est proposée à la vente par M. GODINET Frédéric et Mlle GODINET Carole actuellement propriétaires indivis.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> Mars 2013 les propriétaires sont prêts à céder cette parcelle à la Commune de JEU-LES-BOIS moyennant la somme de 12 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide l'acquisition de cette parcelle et autorise le Maire à signer l'acte qui sera établi par Me LACAILLE notaire à ARDENTES.

### **032 - PARTICIPATION FINANCIERE TELEASSISTANCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2009 une convention avait été signée pour que la commune de JEU-LES-BOIS prenne en charge la caution de 100 € (remboursée dès la récupération du matériel).

Le Conseil d'administration du service de téléassistance PRESENCE VERTE 33, rue de Mousseaux à CHATEAUROUX a décidé le 15 Novembre 2012 l'abandon de la caution de 100 €. Par courrier en date du 3 décembre 2012, cet organisme demande donc aux communes partenaires de participer si elles le souhaitent aux frais d'installation et de dossier de 50 € et/ou au prix de l'abonnement (29,90 € par mois).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de participer à raison de 50 % du montant des frais de dossier et d'installation pour les personnes dont le revenu fiscal de référence sera inférieur à 15 000 €.

### **033 - RETRAIT DELIBERATION DU 25/02/2013 « liste d'attente de demande d'autorisation de taxi »**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du courrier de M. Le Préfet en date du 15 avril 2013 demandant le retrait de la délibération du 25 Février 2013 concernant la liste d'attente des demandes d'autorisation de taxi sur la commune de JEU-LES-BOIS pour le motif que c'est une compétence exclusive du Maire.

Le Conseil Municipal prend acte et procède au retrait de cette délibération.

### **034 - COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES EN VUE DES ECHEANCES ELECTORALES DE MARS 2014**

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de M. Le Préfet. Après avoir pris connaissance de la simulation de composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération castelroussine le Conseil Municipal de JEU-LES-BOIS approuve cette proposition. Il émet toutefois le souhait qu'un délégué suppléant soit désigné.

### **035 - DEMANDE DE CONCOURS DE LA DDT POUR LA MISSION D'ATESAT**

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les informations suivantes : l'article 1.III de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 (loi MURCEF) a institué au profit des communes qui ne disposent pas de moyens suffisants une Assistance TECHNIQUE FOURNIE PAR L'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT).

Cette assistance est une aide à l'exercice des compétences de la commune, pour la fourniture de conseils et d'assistance sur les domaines suivants : aménagement, habitat et voirie.

Cette assistance a été fournie dans le cadre d'une convention annuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012 tacitement reconductible 2 fois.

Afin de bénéficier de cette assistance du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, une nouvelle convention doit être établie.

Le contenu de la mission ATESAT est le suivant :

#### Domaine de la voirie

- Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation : assistance à la préparation des arrêtés de circulation, conseil pour l'exploitation de la route, assistance à la gestion des autorisations de voirie, assistance aux procédures de classement et déclassement des voies.
- Assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux : assistance à la programmation des travaux d'entretien et de réparation des voies et assistance pour l'entretien des voies.

#### Domaine de l'aménagement et de l'habitat

- Conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

Le Conseil municipal :

- Sollicite le concours de la DDT pour assurer la mission ATESAT dont le contenu est défini ci-dessus
- Autorise le Maire à signer la convention qui sera proposée par la DDT

### **036 DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal de JEU-LES-BOIS accepte par cinq voix pour et quatre voix contre d'accueillir à l'Ecole de JEU-LES-BOIS un élève domicilié à LYS-St-GEORGES qui a reçu un avis favorable de la part du Maire de cette Commune.

### **037 TRAVAUX LOGEMENT 1 PLACE BELLEVUE 1<sup>er</sup> étage Mairie**

Ce logement est sous mandat de gestion OPAC. Cet organisme a contacté Monsieur le Maire pour l'informer qu'il serait nécessaire avant de louer ce logement de faire quelques travaux.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette demande. Les devis de réparation seront examinés lors d'une prochaine réunion.

### **038 PRET CDC REHABILITATION LOGEMENT 21 CHEMIN DE L'ECOLE**

Le Conseil Municipal de JEU-LES-BOIS après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée

DELIBERE :

Pour le financement de cette opération, le Maire de JEU-LES-BOIS est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 80 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêts actuariel annuel : 2.85 %

Echéances : annuelles

Durée du préfinancement : 8 mois

Durée de la période d'amortissement : 20 ans

Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puissent être inférieur à 0 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus peuvent varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A.

En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt émis par la Caisse des dépôts et consignations.

A cet effet, le Conseil autorise son Maire Monsieur Jacques BREUILLAUD à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

### **039 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 - BUDGET COMMUNE**

	DEBIT	CREDIT
Compte 001	-8181.19	74 411.76
Compte 16	54733.00	
Compte 2183 HO	1500.00	
Compte 2151 OP.36	26359.95	
TOTAUX	74 411.76	74411.76

### **040 MODIFICATION CONTRAT PHOTOCOPIEUR**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à signer le nouveau contrat de location du Photocopieur avec la société DESK CENTRE JEAPI 46, rue du Verdoyer 87430 VERNEUIL SUR VIENNE pour un montant de 500 € HT par trimestre ainsi que le contrat de maintenance de 0.005 € la copie pour les impressions noir et Blanc et 0.06 € la copie pour les impressions couleur.

#### **041 DENOMINATION DU STADE DE FOOTBALL DE JEU-LES-BOIS**

Le Conseil Municipal décide à la mémoire de ceux qui ont participé à la création de l'association sportive de JEU-LES-BOIS et à l'aménagement (construction du terrain de football et des vestiaires de nommer le stade de JEU-LES-BOIS

STADE PROT-GODINET. Les familles respectives ont donné leur accord. La commune se charge à ses frais de faire poser la plaque.

#### **042 DEMANDE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNTS**

Suite à la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2013, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

##### **décide :**

d'étudier la possibilité de procéder au remboursement des emprunts :

- MON 235176EUR/0244182/002/1

- MON250214EUR/0263661/001/2

contractés auprès de DEXIA. Une simulation sera demandée 2 mois avant la date échéance.

Conformément au contrat de prêt les remboursements pourront être effectués à la prochaine échéance soit : 01/02/2014 pour l'un et 01/03/2014 pour l'autre.

QUESTIONS DIVERSES : Il a été demandé que des panneaux « La Bouzanne » et « le Gourdon » désignant les 2 rivières traversant la commune soient apposés

Pour copie conforme  
Le Maire  
Jacques BREUILLAUD

Le secrétaire de séance  
C. VERITE

Ont signé les membres du Conseil Municipal,